



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2019-188

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2019

Sommaire

Préfecture du Tarn

81-2019-10-13-001 - Arrêté portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public du Contrat de ville de l'Albigeois (2 pages)

Page 3

Préfecture du Tarn

81-2019-10-13-001

Arrêté portant modification de la convention constitutive
du groupement d'intérêt public du Contrat de ville de
l'Albigeois



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

Secrétariat général

Délégué du préfet du Tarn pour la politique de la ville

Arrêté portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public du Contrat de ville de l'Albigeois

Le préfet du Tarn

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu l'article 21 de la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, modifié par l'article 133 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.
- Vu le décret d'application n° 93-705 du 27 mars 1993 relatif aux groupements d'intérêt public compétents en matière de développement social urbain et de l'arrêté interministériel du 27 mars 1993 modifié par l'arrêté du 2 décembre 1999.
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- Vu les articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et l'amélioration de la qualité du droit.
- Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux modalités d'approbation, renouvellement et modification de la convention constitutive, aux pouvoirs du commissaire du gouvernement et aux conditions de soumission des GIP au contrôle économique et financier de l'État.
- Vu le décret n°2013-292 du 05 avril 2013 relatif au régime de droit public auquel peuvent être soumis les personnels et le directeur d'un GIP.
- Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOUGARD, en qualité de préfet du Tarn
- Vu les délibérations des collectivités territoriales concernées (département du Tarn, communauté d'agglomération de l'Albigeois, communes d'Albi et de Saint-Juéry) approuvant la création du groupement d'intérêt public du contrat de ville de l'Albigeois, «*Action contrat de ville de l'albigeois*»

- Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public du contrat de ville de l'Albigeois, «*Action contrat de ville*», notamment ses articles 6, 8,10 et 11 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2016 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public du contrat de ville de l'Albigeois «*action contrat de ville de l'albigeois*», notamment son article 5 ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public du contrat de ville de l'Albigeois «*action contrat de ville de l'albigeois*» du 23 juillet 2019 ;
- Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public du contrat de ville de l'Albigeois «*action contrat de ville de l'albigeois*»,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

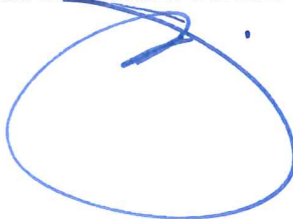
Arrête :

ARTICLE 1^{er} : L'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public du contrat de ville de l'Albigeois «*action contrat de ville de l'albigeois*», en date du 16 septembre 2019 portant modification de son article 1^{er} relatif à la nouvelle répartition du cofinancement de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), est approuvé.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Tarn et le directeur départemental des finances publiques du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis pour information aux administrations centrales intéressées.

Fait à Albi, le 13 octobre 2019

Jean-Michel MOUGARD

A blue ink signature of Jean-Michel MOUGARD, consisting of a large, stylized loop and a horizontal stroke.

Place de la préfecture 81013 ALBI CEDEX 09 – Standard : 05 63 45 61 61 – Fax : 05 63 45 60 20

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE NOS SERVICES SONT CONSULTABLES SUR www.tarn.gouv.fr